



## LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

### Aux représentant-e-s des médias

Le budget 2017 prévoit un excédent de revenus de 190'800 francs

## Développement maîtrisé, vigilance renforcée

**Le budget 2017 de la Ville de Neuchâtel, présenté ce mardi devant la presse par le Conseil communal in corpore, prévoit un excédent de revenus de 190'800 francs. Les investissements bruts se montent à 36 millions de francs. Les recettes fiscales sont stables et les charges maîtrisées, et ceci malgré un environnement économique et financier cantonal difficile. La gestion financière de la Ville est d'ailleurs à nouveau saluée par les experts: comme c'était déjà le cas en 2009, Neuchâtel figure en tête du dernier comparatif de l'Idheap<sup>1</sup> sur la situation financière des villes suisses en 2015. La preuve d'une conduite budgétaire rigoureuse, d'une bonne maîtrise des dépenses et d'une fiscalité adaptée, atouts qui permettent à la Ville de maintenir et de développer son rôle moteur de l'agglomération, ainsi que de renforcer son positionnement en Suisse romande. A noter que le projet de budget 2017 a été élaboré dans le contexte particulier de la prolongation de la législature et du changement d'autorités communales, qui interviendra au 1<sup>er</sup> janvier 2017.**

Le Conseil communal se réjouit de constater que près de 85% des 241 actions prévues dans le programme politique 2014-2017 sont réalisées ou en cours de réalisation, et ceci à plus d'un an de l'échéance de cet ambitieux programme, qui a insufflé un élan remarquable auprès des acteurs de la ville. Indéniablement, celle-ci a gagné, ces trois dernières années, en attractivité, en qualité de vie et en cohésion sociale. Une dynamique que le Conseil communal veut poursuivre, tout en veillant à une gestion rigoureuse de ses charges.

Le projet de budget 2017 de la Ville de Neuchâtel présente un excédent de revenus de 190'800 francs. Il tient compte de recettes fiscales stables, à 149 millions de francs, et de dépenses maîtrisées, en particulier les charges de personnel et les biens, services et marchandises. Si les charges globales sont en augmentation, cela est principalement dû aux charges de transfert, sur lesquelles la Ville n'a guère de marge de manoeuvre.

Des prélèvements aux fonds, alimentés de manière importante au cours des dernières années, doivent permettre le développement de la commune en atténuant de manière significative les impacts financiers liés aux réformes fiscales cantonales ou aux reports de charges. Les investissements bruts se montent ainsi à 36,5 millions de francs pour 2017. « Cela s'inscrit dans une politique anticyclique, qui s'est également manifestée par une réduction de la dette de 141 millions de francs en 8 ans », a rappelé ce mardi devant la presse le président du Conseil communal, Thomas Facchinetti. La fortune nette devrait s'établir à 53 millions de francs et les réserves à près de 40 millions de francs au 1<sup>er</sup> janvier prochain. Le coefficient fiscal reste inchangé.

---

<sup>1</sup> Institut de hautes études en administration publique de l'Université de Lausanne

## Vigilance face à l'impact des réformes cantonales

Si la situation financière cantonale ne devrait pas avoir d'influence majeure pour la Ville en 2017, elle aura sans aucun doute des conséquences sur les exercices 2018 et suivants. « Les autorités communales devront être particulièrement vigilantes face aux nombreuses réformes en préparation à l'échelon cantonal, comme la péréquation intercommunale, le pot commun des transports ou la réforme de la fiscalité, mais aussi aux souhaits de l'Etat de faire participer les communes aux efforts d'assainissement des finances cantonales à hauteur de 25 millions de francs », a souligné le conseiller communal Fabio Bongiovanni, directeur des Finances. Ajoutant : « Si nous souhaitons participer à un processus de réflexion globale et partagée Etat-Communes, nous contestons l'objectif arbitrairement chiffré du Conseil d'Etat et la manière dont il envisage un travail qui devrait être mieux coordonné entre les différentes collectivités publiques de notre canton. Des synergies doivent être trouvées, nous en sommes convaincus. »

## Rôle de moteur de l'agglomération à développer

Le large soutien de la population de notre Ville au projet de fusion avec les communes voisines de Corcelles-Cormondrèche, Peseux et Valangin incite le Conseil communal à tout mettre en œuvre pour maintenir et développer le rôle de moteur de l'agglomération et de capitale du canton : « Notre Ville veut continuer à investir et mettre en place les projets permettant à notre collectivité d'évoluer, de gagner en qualité de vie, en attractivité, en cohésion sociale et ce, dans un esprit d'innovation. Plus que jamais, elle doit jouer un rôle de locomotive et insuffler un dynamisme contagieux », a ajouté Fabio Bongiovanni.

Le Conseil communal entend dès lors mener, en y associant le personnel communal, un processus d'optimisation financière visant à mettre en adéquation, de manière durable, les charges et recettes, renforçant ainsi les efforts pour une bonne gestion des finances communales.

Fort de sa devise « art de vivre et innovation », le Conseil communal entend poursuivre son action avec dynamisme et en cohérence avec son programme politique 2014-2017 en mettant en valeur les atouts de notre Ville et en renforçant son positionnement en Romandie et en Suisse.

Le projet de budget 2017 a été élaboré dans le contexte particulier de la prolongation de la législature et du changement d'autorités communales, qui interviendra au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Ce budget, quand bien même il sera présenté par l'exécutif actuel et fera l'objet du travail de la Commission financière actuelle, sera validé par les nouvelles autorités issues des urnes le 27 novembre prochain. Celles-ci devront toutefois l'adopter le 28 février 2017 au plus tard. Dans l'attente de cette décision, le Conseil communal ne pourra engager, en 2017, que les dépenses absolument nécessaires à la marche de la collectivité, comme le prévoit la législation en vigueur.

Neuchâtel, le 8 novembre 2016

Le Conseil communal

### Renseignements complémentaires:

Fabio Bongiovanni, Directeur des finances, ☎ 032 717 71 01  
e-mail: [fabio.bongiovanni@ne.ch](mailto:fabio.bongiovanni@ne.ch)

Gérard Blandenier, chef du service financier, ☎ 032 717 71 21  
e-mail : [gerard.blandenier@ne.ch](mailto:gerard.blandenier@ne.ch)